

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
13 avril 2023

1. Ouverture de l'assemblée, prise des présences et vérification du quorum

Maud Doualan, Présidente du conseil d'établissement procède à l'ouverture de la réunion à 18h33.
Le quorum est constaté.

Présences

Maud Doualan, parent
Annick Giguère, parent substitut
Guillaume Donval, parent substitut
Mario Ciaramicoli, parent substitut

Isabelle Gareau, professeure
Roxanne Lincourt, directrice
François Loiselle, professeur
Marie-Denise Moïse, technicienne au service de garde
Maude Pelletier, professeure

Absences

Myriam Dutra, parent
Geneviève Gauthier, parent
Ysabel Rodriguez, parent
David Williams, parent

La réunion est tenue en Teams.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

À la lecture de l'ordre du jour (Annexe A) aucune modification n'est nécessaire.
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 2 février 2022

F. Loiselle propose l'approbation du procès-verbal, Maude Pelletier seconde.

4. Nouvelle gouvernance Formation obligatoire [Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Les nouveaux membres du CÉ doivent suivre cette formation d'ici la fin de l'année. Des rappels seront faits à chacune des rencontres du CÉ.

5. Période réservée au public

A. Giguère - agenda page E12. Retirer les infos du poste de quartier #11, qui n'existe plus.

6. Conseil d'établissement

6.1. Présidence CÉ

Restructure du CÉ. David Williams a de la difficulté à se rendre disponible pour son rôle de membre parent et Geneviève Gauthier (présidente) doit donner sa démission. Sont membres exécutifs Maud Doualan (secrétaire), Ysabel Rodriguez (membre parent) et Myriam Dutra (membre parent).

Proposé que Maud Doualan prenne la présidence du CÉ et que 2 parents parmi les membres substitut deviennent membres parent et que l'un deux prennent le rôle de secrétaire pour consigner les notes de réunion séance tenante.

Proposition adopté à l'unanimité. Maud Doualan prend la présidence, Annick Giguère devient membre parent et secrétaire et Mario Ciaramicoli devient membre parent.

Il faudra également trouver une autre façon de confirmer les présences, difficile de savoir qui sera présents. Pour avoir quorum, 3 parents doivent être présents (membre parent).

6.2. Projet éducatif suivi

Cible sera fait le 21 avril 2023. Recherche/moyen pour l'année prochaine. À la prochaine rencontre a adopté.

6.3. Budget perfectionnement (400\$)

"NDG Depot" – cours de cuisine

6.4. FORMS à remplir

À remplir par les membres du CÉ.

6.5. Plan de lutte SEVEQ

Une étude du milieu par une firme externe revient à chaque cinq ans (SEVEQ ou QES). Cette année, notre étude du milieu est à refaire. C'est la SEVEQ va faire un rapport sur l'école et sera ensuite remis à l'école. Tous les élèves (excluant ceux de maternelle) seront également sondés. L'école va le regarder et va s'en servir pour le plan de lutte l'année prochaine. L'École Judith-Jasmin mise sur le positif.

6.6. Gabarit Rapport Annuel

Un gabarit de rapport annuel est déposé. Il devient obligatoire cette année de l'utiliser.

6.7. Services complémentaires 23-24

Environ 436 élèves inscrits pour 23-24.

Il y aura 21 classes :

- 5 classes d'accueil
- 2 classes maternelles
- 2 classes 1ère année
- 1 classe 2ème année
- 1 classe 2^{ème}- 3^{ème} année
- 2 classes 3ème année
- 2 classes 4ième année
- 3 classes 5ième année
- 3 classes 6ième année

Pour l'année 23-24, trois postes d'enseignants à combler (1^{re} année et accueil), 1 poste en art plastique et 1 poste en art dramatique. Nous aurons deux orthopédagogues, 1 TES, 1 psycho-éducateur, orthophoniste et soutien linguistique (4 jours/sem.).

6.8. Consultation besoins direction

Lorsque nous avons 400 élèves et plus, nous pouvons avoir une direction-adjointe, une deuxième secrétaire et un troisième concierge.

Un document sera à remplir par les membres du CÉ à la prochaine rencontre.

7. Service de garde

7.1. Nouvelles heures d'ouverture

Pour 23-24, les heures d'ouvertures du service de garde seront de 7h00 à 18h00.

Annick Giguère approuve, Maud Doualan seconde.

7.2. Règles de fonctionnement du service de garde

- Garde les mêmes règles.
- S'il y a une augmentation du taux (présentement à 8.95\$), va recevoir courriel.
- Service pour le dîner – ratio à voir 1 pour 35.

8. Consultation

Aucune

9. Approbation/Adoption

Aucune

10. Information

10.1 Calendrier scolaire 23-24

Mme Lincourt va nous revenir avec le calendrier 23-24 à la prochaine rencontre.

10.2 Agenda 23-24

Afin de réduire le papier le premier cycle n'auront pas d'agenda, de la 3^e à la 5^e année auront un agenda et les 6^e année n'auront pas d'agenda. Les communications se font de plus en plus via TEAMS, courriel, Mozaïk, padlet et autres... la question de l'agenda et de son utilité se pose. Judith Jasmin fait l'essai de ne pas prendre d'agenda chez les petits pour l'an prochain.

11. Activités de financement

Suite à la rencontre du 2 décembre, les activités de financement retenues pour 22-23 sont :

- Écoles enracinées : Vente paniers de légumes : 1000\$ (octobre)
- Dîner Pizza : 7000\$ (Décembre à juin)
- Dons volontaires : 1000\$ (tout au long de l'année)
- Dictée PGL : 3000\$ (février)
- Sollicitation (lettre aux parents) + guignolée : 1000\$ (Décembre)

Fondation pour les élèves de Montréal – CSSDM – Fondation par école pour notre école et émet un reçu pour fins d'impôt.

12. Délégué au comité de parents

Maud Doualan ne peut plus participer à ce comité. Elle aimerait que Myriam Dutra (substitut sur ce comité) prenne le relai. Valider l'intérêt de Myriam à la prochaine rencontre du CÉ.

Pas de rapport pour l'instant.

13. Comité de travail

OPP – pas de rapport pour l’instant.

14. Varia

Aucun

15. Levée de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé, l’assemblée est levée à 19h50



Maud Doualan, Présidente



Roxanne Lincourt, directrice

École Judith-Jasmin

Conseil d'établissement

ORDRE DU JOUR de la **2^e** séance

Montréal, le 10 novembre 2022 | 18 h 30 | TEAMS

- | | |
|---|---------|
| 1. Ouverture de la séance (prise des présences et vérification du quorum) | 18 h 30 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | |
| 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2022 | |
| 4. Nouvelle présidence séance tenante | 18 h 40 |
| 5. Nouvelle gouvernance Formation obligatoire | 18 h 45 |
| 6. Période réservée au public | 18 h 50 |
| 7. Conseil d'établissement | 18 h 55 |
| 7.1. Projet éducatif suivi | |
| 7.2. Programme spéciaux (anglais intensif) | |
| 7.3. Tutorat | |
| 8. Service de garde | 19 h 10 |
| 8.1. HOP HOP | |
| 8.2. Activités parascolaires | |
| 8.3. Paiement | |
| 8.4. Dîner | |
| 9. Consultation | 19 h 30 |
| 9.1. Sortie Imax | |
| 9.2. Soitie théâtre | |
| 10. Approbation/Adoption | 20 h 00 |
| 10.1. Plan de lutte (Adoption) | |
| 10.2. Budget annuel | |
| 10.3. Budget de fonctionnement Adoption (CÉ, perfectionnement) | |
| 11. Information | 20 h 20 |
| 11.1. Activités de financement | |
| 11.2. Utilisation des locaux; jeunesse Loyola | |
| 11.3. Photo scolaire | |
| 12. Délégué au comité de parent (rapport) | 20 h 35 |

13. Comités de travail	20 h 40
a. OPP	
14. Levée de l'assemblée	20 h 45